

143

Société Civile Immobilière
au capital de 2 200 €
Siège social : 11 route de Champtoraz
38960 SAINT-AUPRE
843 694 936 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le trente avril, à huit heures,

Les associés se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

M. Florent COTTIN-BIZZONNE préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification d'adressage du siège social suite au nouvelle dénomination et numérotation de la mairie de Saint Aupre et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Le président donne lecture du rapport de gestion de la gérance puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'adresse du siège social de la Société Civile Immobilière 143 de 11 route de Champtoraz 38960 SAINT-AUPRE au 77 impasse Ricquet 38960 SAINT-AUPRE à compter de ce jour, suite à une nouvelle dénomination des voies et à la numérotation des habitations, selon le certificat administratif de la Mairie de SAINT-AUPRE.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 5 - Siège social

Le siège social est fixé à : 77 impasse Ricquet
 38960 SAINT-AUPRE

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale Extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M. Florent COTTIN-BIZONNE
Gérant, associé



Mme Nolwenn COTTIN-BIZONNE
Associée



Mme Emilie COTTIN-BIZONNE
Associée



Mme Léa COTTIN-BIZONNE
Associée

